

Règlement Sportif de la Ligue OCCITANIE

Saison 2025-2026

COMPETITIONS

U16 et U19

Préambule

Le règlement sportif des compétitions U16 et U19 de la ligue OCCITANIE présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR.

Le règlement sportif de la ligue s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la ligue OCCITANIE est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la ligue OCCITANIE.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre réglementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, les modalités de qualification en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par la Ligue OCCITANIE.
- En deuxième partie, le calendrier des compétitions U16 et U19 de la saison 2025/2026 pour la Ligue OCCITANIE
- En troisième et dernière partie, les livrets de compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales pour chaque niveau de compétition.

- Contacts et organisation de la Ligue Occitanie

Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
Vice-Président	ROVIRA Laurent	l.rovira@occitanie-ffr.fr	
Séniors	COMBES Gilles	seniors@occitanie-ffr.fr	
Jeunes	BATLLE Bernard	jeunes@occitanie-ffr.fr	06 70 23 56 65
Féminines	BOURSET Jessica	feminines@occitanie-ffr.fr	
Rugby à 7	SEGURA Eric	sevens@occitanie-ffr.fr	
Rugby à 5	PALAUSSSE Alain		
Secrétariat – Seniors & F+18	NOVIO Conchie	c.novio@occitanie-ffr.fr	06 34 05 82 75
Secrétariat – Jeunes & F-18	BENJAMOILE Laure	l.benjamobile@occitanie-ffr.fr	06 34 05 12 59
Secrétariat – Jeunes & F-18	HAMELIN Lauriane	l.hamelin@occitanie-ffr.fr	06 34 05 12 59

Cadre réglementaire

1) Rappel réglementaire : l'organisation générale des compétitions

a. Article 320-1 : Le principe d'invitation

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L'instance dirigeante compétente de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- Ont été interdites de compétition ;
- Ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- Ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- Ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- Ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- Ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la Ligue OCCITANIE, sur invitation, des compétitions ainsi réparties en 2 catégories :

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2

Catégorie D : Compétitions de jeu « Game On » X et XII

- Moins de 19 ans-Régional 3 et Moins de 16 ans-Régional 3.

En fonction du nombre de clubs positionnés initialement pour une pratique à effectif réduit (X ou XII), une compétition R3 pourra éventuellement être mise en place. Des phases finales propres à ce niveau seront organisées par la Ligue. Si le nombre de clubs est insuffisant pour construire cette compétition, les clubs seront basculés en Régionale 2 et les rencontres contre ces clubs se feront obligatoirement à X ou XII.

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

2) Règlement financier des compétitions officielles

Voir règlement financier de la Ligue Occitanie.

3) Tableau des qualifiés en championnats de France

- ❖ Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2025/2026.

LIGUE	U19 – Régionale 1	U16 – Régionale 1
OCCITANIE	2	2

4) Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue Occitanie

a. Créneaux des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des règlements généraux de la F.F.R. Horaires des rencontres : toutes les rencontres se jouent le samedi.

- 13 H 45 et 15 H 30 si deux rencontres jumelées
- 15 H si une seule rencontre.

Si accord des équipes, liberté de jouer à un autre moment que le samedi après-midi : dimanche en lever de rideau des séniors, dimanche matin, vendredi en soirée, mercredi, sur périodes de repos...

b. Modifications du calendrier

Il est fait application des articles 312 et 313 des règlements généraux de la F.F.R.

c. Conditions de participation des joueurs toutes phases confondues

La participation des associations aux compétitions territoriales ou fédérales est liée au respect des obligations sportives des articles 350 et 351 des Règlements Généraux de la F.F.R. (saison 2025/2026).

La commission de contrôle des obligations veillera à la bonne application de ses dispositions et établira les comptes rendus utiles à la prise éventuelle de décisions.

C.1. Qualification limitative

Pour être autorisé à participer à une rencontre d'une compétition organisée par la Ligue OCCITANIE, un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 8 feuilles de match (toutes phases confondues) d'équipes de niveau supérieur relevant de toutes les classes d'âges.

Le nombre d'inscriptions dans différentes équipes de niveau supérieur (toutes phases du championnat confondues) devra être additionné.

En d'autres termes dès qu'un joueur aura dépassé le quota de 8 rencontres en compétitions de niveau supérieur, il ne pourra participer à une rencontre d'une compétition de niveau inférieur organisée par la Ligue Occitanie (toutes phases confondues).

Hiérarchie sportive des compétitions : article 315 Règlements Généraux de la FFR.

IMPORTANT :

L'inscription sur la feuille de match d'une rencontre est de l'entière responsabilité des Associations tant pour des raisons sportives qu'assurantielles.

Il incombe aux Associations de s'assurer du respect de cette limitation pour le jour de la rencontre où le joueur est appelé à disputer.

Tout joueur participant à une rencontre en méconnaissance des dispositions précédentes est considéré comme non qualifié au sens de l'article 230 du Titre II des Règlements Généraux.

Sanctions pour utilisation d'un joueur non qualifié (article 511-1-3 qualification des joueurs) :

Equipe fautive : match perdu par disqualification, moins 2 points terrain et 0 points de marque - application de l'article 341.1.1

Equipe adverse : match gagné, 4 points terrain + 1 point de bonus et points marqués à l'arrêt du match.

C.2. Malus Disciplinaire :

Dispositif spécifique ligue Occitanie :

Afin de sanctionner les clubs non disciplinés, un nombre de points sera retiré au classement de l'équipe en fin de phase qualificative. Le nombre de points (de 0 à 5) est calculé en fonction des semaines de suspension reçues (voir détail dans le règlement complet qui sera envoyé aux clubs et mis en ligne sur le site de la LOR).

Aussi, à partir de 25 semaines de suspension, l'équipe concernée, même éligible sportivement, sera exclue des phases finales régionales. L'équipe suivante prendra alors sa place. (De plus, une agression physique sur un officiel de match pourra entraîner les mêmes conséquences).

C.3. – Participation compétition SEVEN Ligue Occitanie

Les équipes engagées en compétitions de ligue (U16 et U19), qui participeront aux étapes « finales » départementales, se verront attribuer 2 points supplémentaires dans le classement final de leur poule respective (après la phase qualificative).

Si un rassemblement ou un club engage plusieurs équipes dans les compétitions de ligue à XV ou à X, il doit présenter autant d'équipes au Seven départemental. Dès lors ils obtiendront 2 points bonus pour chacune des équipes. Si une seule des équipes est présentée au Seven départemental, il sera attribué les 2 points bonus, à l'équipe engagée au plus haut niveau de compétition de ligue

C 5 – Participation aux finales départementales.

Les Comités Départementaux organiseront des finales départementales dans les catégories U16 et U19 – date du **18 avril 2026**.

Les équipes refusant de participer à ces finales départementales ne pourront participer à la phase finale de leur compétition. Elles seront remplacées par l'équipe la mieux classée non retenue pour participer à la phase finale.

a. Règlement financier spécifique à la ligue

Voir règlement financier de la Ligue Occitanie.

Cotisations : 3 € pour les joueurs et joueuses inscrites dans les catégories d'âges de moins de 6 ans à moins de 19 ans.

Frais d'arbitrage U16 et U19 : forfait de 135 € le match

Rappel des dispositions financières dans le cas d'incivilité pour les catégories d'âge U16 et U19 :

Sur toutes les rencontres des compétitions Ligue U16 et U19 sont désignés des Représentants Fédéraux dont l'indemnité d'absence est prise en charge par la Ligue.

Au-delà de 4 semaines cumulées de suspension jusqu'à la dernière rencontre de la phase qualificative : indemnité d'absence prise (70 €) en charge par le club (débit du compte club Ligue).

Dans le cas de rassemblement d'équipes U16 et U19, indemnité d'absence prise (70 €) en charge par le club support du rassemblement.

I) Calendrier général

		CALENDRIER JEUNES - U16/U19 Saison 2025 / 2026 Compétition "Crédit Agricole"
DATES Week-ends	U16/U19	OBSERVATIONS
30-août-25		Rentrée scolaire le 1er septembre 2025
06-sept-25		⚠ Date butoir d'inscription des équipes U16 et U19 en compétitions Régionales le <u>lundi 08 septembre</u>
13-sept-25		2 dates pour l'organisation par les Comités Départementaux de leur championnat Rugby à 7 - ⚠ Attribution de 2 points aux équipes participantes au classement de la phase qualificative
20-sept-25		
27-sept-25	Repos	
04-oct-25	E1 / E1	Début de la phase d'évaluation. Certains secteurs ont 7 journées de compétition.
11-oct-25	E2 / E2	
18-oct-25	E3 / E3	Vacances scolaires Toussaint - Samedi 18 octobre au lundi 3 novembre
25-oct-25	Repli/ E4	
01-nov-25	Repos	
08-nov-25	E4 / E5	
15-nov-25	E5 / E6	
22-nov-25	Repli	
29-nov-25	E6 / E7	Fin de la phase d'évaluation
06-déc-25	S1	Sélection départementale - J1
13 déc 25	A1	Début de la phase qualificative - Aller
20 déc 25	S2	Sélection départementale - J2
27 déc 25	Repos	Vacances de Noël - Samedi 20 décembre au lundi 4 janvier
3 janv 26	Repos	
10 janv 26	A2	
17 janv 26	A3	
24 janv 26	A4	
31 janv 26	REPLI	
7 févr 26	A5	Fin de la phase qualificative Aller
14 févr 26	R1	Début de la phase qualificative Retour
21 févr 26	S3	Sélection départementale - J3 - Vacances hiver 21 février au 9 mars
28 févr 26	1/2 SD	1/2 Finale Sélection départementale - Vacances hiver 21 février au 9 mars
7 mars 26	Finale SD	Finale Sélection départementale - Ecosse/France Tournoi VI Nations 15h10 - Vacances hiver 21 février au 9 mars
14 mars 26	R2	
21 mars 26	R3	
28 mars 26	R4	
4 avr 26	REPLI	
11 avr 26	R5	Fin de la phase qualificative retour
18 avr 26	Finales CD	FINALES DEPARTEMENTALES : ⚠ obligatoire, si non participation, pas de phase finale
25 avr 26	REPOS	Barrage accession TQ1 entre les 2 moins bons 1er - Vacances de printemps du 18 au 3 mai
2 mai 26	TQ1	1er Tour qualificatif Championnat de France - Vacances de printemps du 18 au 3 mai
9 mai 26	TQ2	2eme Tour qualificatif Championnat de France
16 mai 26	1/16e	Début de la phase finale - Pont de l'Ascension
23 mai 26	1/8e	1/8e Occitanie + championnat de France
30 mai 26	1/4	1/4 Occitanie + championnat de France
6 juin 26	REPOS	Finale Pro D2 - Finale Régionale Seven pour les équipes qualifiées à Enerst Wallon
13 juin 26	1/2	1/2 Occitanie + championnat de France
20 juin 26	FINALE	Finales Occitanie + Championnat de France
27 juin 26		Finale du Top 14
4 juil 26		Début des vacances d'été

II) Livret des compétitions

Pour la saison 2025/2026, les compétitions jeunes seront organisées de la façon suivante :

- **Phase d'évaluation** par secteurs géographiques pour évaluer les différents niveaux des équipes (déplacements en commun U16-U19 dans la mesure du possible).
- **Une phase qualificative :**
 - Pour la R1 : 54 équipes sont réparties en 9 poules de 6.
 - Pour la R2 et éventuellement R3 : le mode de compétition sera établi en fonction du nombre d'équipes participantes et de leur souhait de mode de pratique (XV, XII ou X).
- **Une phase finale** régionale et/ou qualification Championnat de France sera proposée à l'issue de la phase qualificative.

A) Phase d'évaluation (U16-U19)

Les associations se rencontreront sur une formule de « champion's cup » par secteurs géographiques sur 6 ou 7 journées programées où chaque équipe disputera 3 matchs à domicile et 3 matchs à l'extérieur sans jamais rencontrer les mêmes équipes.

Excepté les équipes -16 engagées seules qui, pour des problématiques kilométriques, seront réparties en poules de rencontres aller/retour.

Les déplacements se feront en commun entre les U16 et les U19.

CALENDRIER DE LA PHASE D'EVALUATION			
E1/E1	4 octobre 2025	E4/E5	8 novembre 2025
E2/E2	11 octobre 2025	E5/E6	15 novembre 2025
E3/E3	18 octobre 2025	E6/E7	29 novembre 2025
Repli/ E4	25 octobre 2025	Repli	22 novembre

A l'issue de ce premier temps d'évaluation, 54 équipes issues des différents secteurs seront qualifiées en R1.

Cette qualification se fera en fonction d'un nombre d'équipe engagées par secteur et s'appuiera sur un classement par points obtenus lors des différentes rencontres d'évaluation.

Point réglementaire : dans l'hypothèse où deux équipes d'un même club feraient partie de la liste des 54 qualifiées, une seule d'entre elles pourrait continuer son parcours dans la compétition R1.

Ce nombre de qualifiés pourra être variable, voir le détail ci-dessous :

U16

Secteur 1 : 10

Secteur 2 : 10

Secteur 3 : 10

Secteur 4 : 10

Secteur 5 : 10

Secteur équipes seules U16 : 4

U19

Secteur 1 : 9

Secteur 2 : 9

Secteur 3 : 8

Secteur 4 : 8

Secteur 5 : 9

Secteur équipes seules U19 : 11

Voir les annexes pour le détail des clubs engagés par secteurs.

B) Compétition R1 – U16 et U19

B.1 Championnat

Les 54 équipes sont réparties dans 9 poules de 6 établies selon un critère d'optimisation géographique, dans des matchs aller-retour.

Rappel : Le résultat des évaluations de la première phase engendrera le fait que les équipes U16 et U19 des clubs pourront être séparées lors de la phase qualificative.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	13 décembre 2025	R1	14 février 2026
A2	10 janvier 2026	R2	14 mars 2026
A3	17 janvier 2026	R3	21 mars 2026
A4	24 janvier 2026	R4	28 mars 2026
A5	7 février 2026	R5	11 avril 2026

DATES DE REPLI
31 janvier 2026
4 avril 2026

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 54 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

A ce classement, seront pris en compte les points issus du SEVEN et du MALUS disciplinaire.

B.2 Qualification Championnat de France U16 et U19 Régionale 1

Les 7 meilleurs « premiers », issus d'un classement par points, seront qualifiés directement pour le Tour qualificatif 1.

Un Barrage d'accès au Tour qualificatif 1 (25 avril), sur terrain neutre, sera organisé et opposera les deux moins bons premiers de la phase qualificative (les 8^{ème} et 9^{ème} premiers de

poule).

Tour Qualificatif 1 : 2 mai 2026. 1 contre 8, 2 contre 7, 3 contre 6, 4 contre 5 sur terrain neutre.

Tour Qualificatif 2 : 9 mai 2026. 1 contre 4 et 2 contre 3, sur terrain neutre.

Les deux vainqueurs de chaque catégorie (U16 et U19) seront qualifiés pour le Championnat de France.

B.3 Qualification phases finales Régionales 1 - U16 et U19

- Le perdant du barrage et les différents éliminés des TQ1 et TQ2 (7 équipes)
- les 2^{ème} et 3^{ème} de poule (18 équipes)
- les 7 meilleurs 4^{ème} de poule

soit un total de 32 équipes, disputeront les 16^{ème} de finale du Championnat Occitanie R1.

Les 2 derniers 4^{ème}, ainsi que les 5^{ème} et 6^{ème} des poules seront reversés en Coupe Occitanie.

Ces rencontres se dérouleront selon la forme suivante:

16 ^e de finale (terrain du mieux classé)	
Oppositions géographiques sur les terrains des équipes classées tête de série (classées de 1 à 16)	Les équipes classées de 17 à 32 se déplacent (Intégration d'un critère d'optimisation géographique et en évitant dans la mesure du possible, les oppositions intra poules).

Les 8èmes se joueront sur **terrain neutre** avec les oppositions suivantes :

1 contre 16, 2 contre 15, 3 contre 14 etc.

Les ¼ de finales se joueront sur **terrain neutre** avec les oppositions suivantes :

1 contre 8

2 contre 7

3 contre 6

4 contre 5

Les demies finales ainsi que la finale se joueront également sur **terrain neutre**.

CALENDRIER DES PHASES FINALES R1	
1/16 de Finales :	16 mai 2026 sur terrain du mieux classé
1/8 de Finales :	23 mai 2026 sur terrain neutre
¼ de Finales :	30 mai 2026 sur terrain neutre
½ de Finales :	13 juin 2026 sur terrain neutre
Finale :	20 juin 2026 sur terrain neutre

C. Compétition de Régionale 2 et Régionale 3

Les clubs seront répartis en poules en fonction du nombre de clubs et du format de la pratique retenue (XV, XII et X).

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	13 décembre 2025	R1	14 février 2026
A2	10 janvier 2026	R2	14 mars 2026
A3	17 janvier 2026	R3	21 mars 2026
A4	24 janvier 2026	R4	28 mars 2026
A5	7 février 2026	R5	11 avril 2026

DATES DE REPLI	
31 janvier 2026	
4 avril 2026	

A L'issue de la phase qualificative, en fonction du classement des équipes et en s'appuyant sur



l'article 340 des règlements généraux, une phase finale sera organisée.

Les équipes non qualifiées pour cette phase finale seront invitées à participer à la Coupe Occitanie.

D. Compétition de R3 en format « Game on » à XII - X

Si possibilité de l'organisation d'une compétition R3, en fonction du nombre d'équipes inscrites, celle-ci se fera sur la forme « Game On » à XII et X. A l'issue de cette compétition, une phase finale sera proposée.

Si le nombre d'équipes n'est pas suffisant, les clubs seront basculés en R2 avec obligation de jouer format « game on » à XII ou X.

E. Finales départementales

Cette compétition est obligatoire, les clubs ayant fait le meilleur parcours sur l'année dans les catégories Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, de chaque département, seront invités à participer à la finale départementale. Pour les départements dont le nombre d'équipes ne permet pas d'organiser les finales départementales, une rencontre bi-départementale ou pluri-départementale est obligatoire.

Complément voté à l'AG d'Uzès le 25 juin 2024 (toutes catégories confondues) :

Les finales départementales sont des compétitions officielles, dont l'organisation a été déléguée aux Comités Départementaux.

Une équipe engagée dans un championnat organisé par la Ligue Occitanie de Rugby (féminine, seniors masculin, jeunes), a l'obligation de participer aux finales départementales si son classement sportif le lui permet.

Le refus de participation d'une équipe à une finale départementale entraînera sa non-participation aux phases finales de Championnat organisé par la Ligue Occitanie de Rugby auxquelles elle serait éligible.

F. Coupe Occitanie

Une Coupe d'Occitanie réservée aux équipes non retenues pour les phases finales du Championnat Régional sera organisée en fin de saison sur **engagement volontaire des clubs**. Les dossiers d'inscription seront envoyés aux clubs après la dernière journée de la phase qualificative. La compétition sera établie en fonction du nombre d'équipes candidates.

ANNEXE 1 – NOTE JEU A X et XII

Procédure

L'équipe qui ne peut évoluer à XV devra informer **au plus tard le jeudi qui précède la rencontre** :

- La Commission des Epreuves Jeunes exclusivement par mail : jeunes@occitanie-ffr.fr
- L'équipe adverse - Les officiels de match dont les coordonnées figurent sur OVALE du club « votre prochaine journée ».

Deux situations peuvent se présenter :

La procédure visée ci-dessus a été respectée : la rencontre se joue à X ou XII, elle est validée par la Commission des Épreuves Jeunes et elle est normalement comptabilisée dans le classement de la poule.

La procédure n'est pas respectée et une équipe ne présente pas le jour du match le nombre de joueurs minimum (16) pour le jeu à XV : la rencontre se déroule selon la forme de jeu à X ou XII selon l'effectif.

La Commission des Epreuves Jeunes examinera le dossier et en fonction des éléments fournis et du déroulement de la rencontre, elle pourra soit valider la rencontre soit appliquer les dispositions de l'article 452 des Règlements Généraux – équipe en effectif insuffisant ou incomplet.

Lors de la phase qualificative, les équipes responsables de plus 3 rencontres à X et XII ne pourront pas participer aux phases finales du championnat d'Occitanie à **XV**.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES FFR

ANNEXE 2 CATEGORIE D « JEU A 10 »

A l'exception des dispositions ci-dessous, toutes les règles applicables à la catégorie C (jeu à XV) s'appliquent.

RÈGLE 3 : L'équipe

Compétitions	Catégories	Règles appliquées	Nombre de joueurs minimum (a)	Nombre de joueurs maximum	1 ^{ères} lignes titulaire minimum	1 ^{ères} lignes remplaçants minimum	Table de marque
Féminines Développement - moins de 18 ans Féminines Développement - plus de 18 ans	Jeu à 10	Spécifiques F.F.R.	10	20	0	0	OUI
Masculins plus de 18 ans Masculins – moins de 19 ans Masculins – moins de 16 ans Réserves Régionales			11	20	3	1	

Attention : Si durant la partie une équipe est réduite à moins de 8 joueurs, l'arbitre doit arrêter le match selon les conditions fixées par l'article 451.2 des Règlements Généraux.

2.1 - Equipe en effectif insuffisant ou incomplet

Définitions :

Une équipe est en effectif insuffisant lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre, **moins de 8 joueurs**. Une équipe **masculine** est en effectif incomplet lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre :

- a) **Moins de 11** joueurs physiquement présents et en capacité de jouer, **et/ou**
- b) **Moins de 4** joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1^{ère} ligne parmi les titulaires ou les remplaçants
()

Une équipe féminine est en effectif incomplet lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre, moins de 10 joueuses physiquement présentes et en capacité de jouer.

2.2 - Conséquences sur le déroulement de la rencontre :



Lorsqu'une équipe est en effectif insuffisant au coup d'envoi d'une rencontre, celle-ci ne peut pas se dérouler.



Lorsqu'une équipe est en effectif incomplet au coup d'envoi d'une rencontre, l'arbitre demande aux deux équipes en présence de disputer celle-ci selon les modalités prévues ci-après.

Dans l'hypothèse où une équipe se présente à 8 ou 9 joueurs, les mêlées se joueront à 3 contre 3.

Les autres conséquences prévues par l'article 451.2 des règlements généraux restent applicable

- Obligations des joueurs de 1^{ère} ligne - Important

Les contraintes liées à la spécificité des joueurs remplaçants de 1^{ère} ligne peuvent être respectées en utilisant des joueurs titulaires.

Quel que soit le niveau de compétition, un joueur qui officie en première ligne doit être « autorisé à jouer en première ligne » sans spécificité de poste (sauf pour les féminines développement).

2 - NOMBRE DE REMPLACEMENTS / REMPLACEMENTS TACTIQUE

Voir règlement de la table de marque, applicable à la catégorie D « Jeu à X ».

RÈGLE 5 : Durée de la partie

Match sec

60 minutes :

- **2 x 30 minutes avec des mi-temps de 10 minutes (durée applicable par défaut)**
- **4 x 15 minutes avec des pauses de 5 minutes entre chaque période (durée applicable sur demande des équipes).**

Plateau

Le temps de jeu maximum sur un plateau est de 60 minutes par joueur.

- Si 3 équipes : Match de 2 X 15 minutes.
- Si 4 équipes : match de 2 X 10 minutes.

Procédure en cas de match nul et recours à des prolongations pour les plus de 18 ans (matchs de phases finales)

Avant le début des prolongations

Tirage au sort : l'équipe remportant celui-ci a le choix entre donner le coup d'envoi et choisir la moitié de terrain qu'elle occupera lors de la première période de prolongations.

Les périodes

Le jeu reprendra après 2 minutes de pause, avec des périodes d'un maximum de 5 minutes. Après chaque période, les équipes changent de côté de terrain sans pause.

Vainqueurs

Pendant les prolongations, l'équipe qui marque en premier est immédiatement déclarée

vainqueur du match et le jeu s'arrête.

RÈGLE 9 : Jeu déloyal

1.1 CARTON BLANC

1.1.1 La durée de l'exclusion temporaire est de 5 minutes minimum, le temps des arrêts de jeu étant ajouté à cette durée minimale.

1.2 CARTON JAUNE

1.2.1 La durée de l'exclusion temporaire est de 5 minutes minimum, le temps des arrêts de jeu étant ajouté à cette durée minimale.

1.3 CAS PARTICULIER DES TOURNOIS

1.3.1 La durée de l'exclusion temporaire est de 2 minutes minimum, le temps des arrêts de jeu étant ajouté à cette durée minimale.

1.3.2 Un joueur cumulant 2 cartons jaunes lors d'un même match, est définitivement exclu de celui-ci et est suspendu pour la semaine de compétition suivante (ou les 2 suivantes en cas de récidive).

1.3.3 Un joueur cumulant 3 cartons jaunes lors d'un même tournoi n'est plus autorisé à participer à des matchs jusqu'à la fin du tournoi et est suspendu pour la semaine de compétition suivante (ou les 2 suivantes en cas de récidive).

RÈGLE 19 : La mêlée ordonnée

Composition : 5 joueurs
maximum : 3 en première
ligne.
2 en deuxième ligne

Poussée :

Pour les féminines développement :

- Les mêlées sont simulées
- Pas d'aptitude demandée pour jouer en première ligne.

ANNEXE 3

CATEGORIE F - JEU à 12

A l'exception des dispositions ci-dessous, toutes les règles applicables à la catégorie C (jeu à XV) s'appliquent.

RÈGLE 3 : L'équipe

NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH

Pour toutes les compétitions

- Nombre minimum : 13 joueurs sur la feuille de match, soit :
 - 12 titulaires dont 3 « autorisé à jouer en 1^{ère} ligne »
 - 1 remplaçant
 - 1 quatrième joueur « autorisé à jouer en 1^{ère} ligne » doit figurer parmi ces joueurs
- Nombre maximum : 20 joueurs sur la feuille de match, soit :
 - 12 titulaires dont 3 « autorisé à jouer en 1^{ère} ligne »
 - 8 remplaçants
 - 1 quatrième joueur « autorisé à jouer en 1^{ère} ligne » doit figurer parmi ces joueurs

Attention : Si durant la partie une équipe est réduite à moins de 9 joueurs, l'arbitre doit arrêter le match selon les conditions fixées par l'article 451.2 des Règlements Généraux.

Equipe en effectif insuffisant ou incomplet

Définitions :

Une équipe est en effectif insuffisant lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre, un nombre de joueurs inférieur à l'effectif minimum requis pour pouvoir disputer celle-ci, soit moins de 9 joueurs pour le jeu à 12.

Une équipe est en effectif incomplet lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre :

- a) Moins de 13 joueurs physiquement présents et en capacité de jouer, et/ou
- b) Moins de 4 joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1^{ère} ligne parmi les titulaires ou les remplaçants

Conséquences sur le déroulement de la rencontre :

Dans l'hypothèse où une équipe se présente avec un effectif total de 9 ou 10 joueurs, les mêlées se joueront à 5 contre 5.

NOMBRE DE REMPLACEMENTS / REMPLACEMENTS TACTIQUE

Voir règlement de la table de marque, aussi applicable à la catégorie C10 - Jeu à 10 spécifique FFR.

RÈGLE 5 : Durée de la partie

60 minutes :

- 2 x 30 minutes avec un temps de pause de 10 minutes (durée applicable par défaut) ;
- 4 x 15 minutes avec une pause de 5 minutes entre chaque période (durée applicable à la demande des deux équipes).

Prolongation de 2 x 10 minutes en cas de match nul en phase éliminatoire. Absence de prolongations pour les moins de 18 ans (application des articles 454 et 455 des R.G. de la F.F.R.)

RÈGLE 9 : Jeu déloyal

EXCLUSION TEMPORAIRE

CARTON BLANC

La durée de l'exclusion temporaire est de 5 minutes minimum, le temps des arrêts de jeu étant ajouté à cette durée minimale.

CARTON JAUNE

La durée de l'exclusion temporaire est de 5 minutes minimum, le temps des arrêts de jeu étant ajouté à cette durée minimale.

RÈGLE 19 : La mêlée ordonnée

Composition : 6 joueurs :

- 3 en première ligne
- 2 en deuxième ligne
- 1 première ligne centre

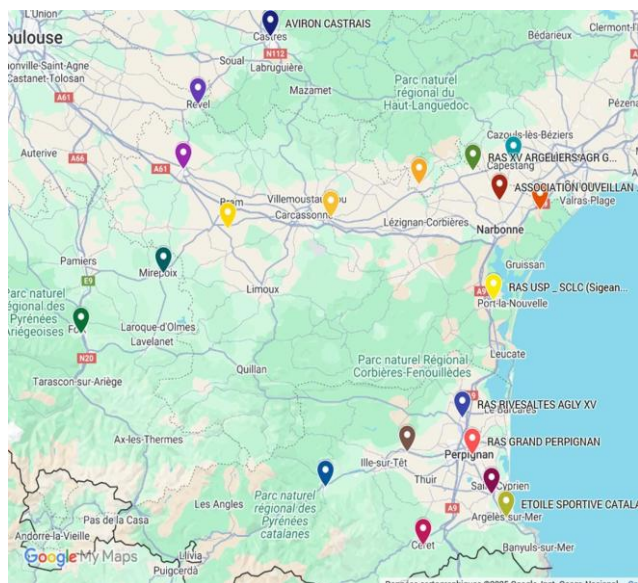
Si un joueur de devant quitte le terrain pour n'importe quel motif et n'est pas remplacé, les mêlées sont disputées à 5 contre 5, sauf en cas de mêlée simulée.

Si un joueur autre qu'un avant doit quitter le terrain et n'est pas remplacé, le nombre de joueurs dans la mêlée ne sera pas réduit.



ANNEXE 2 – Liste des secteurs

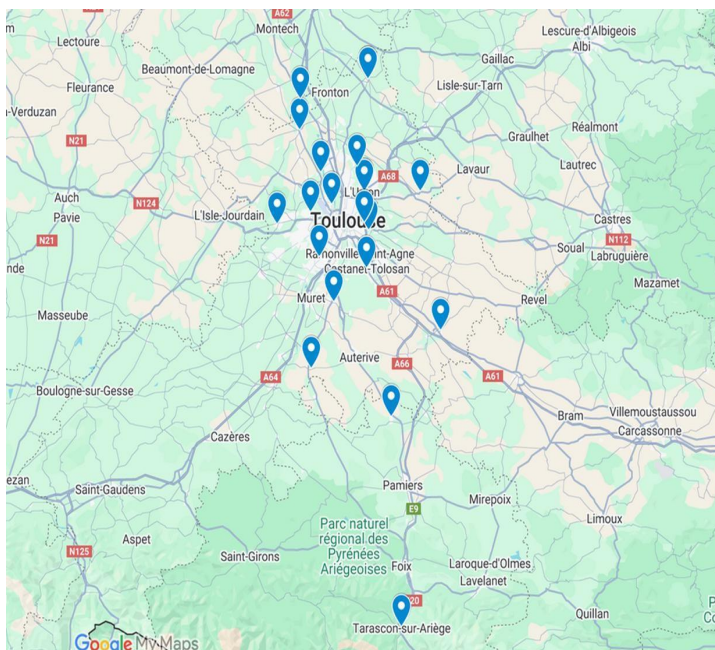
Secteur 1 U16



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
R C MIRAPICIEN XV	5336A	Ariège
US FUXEENNE	5315C	Ariège
AS OLONZAC MINERVOIS	4848V	AUDE
ASSOCIATION OUVEILLAN CUXAC	4824U	AUDE
R O CASTELNAUDARY	4812F	AUDE
RAS EVSL XV Herault aude	4823T	AUDE
RAS USP _ SCLC (Sigean/Port La Nouvelle)	6695C	AUDE
RAS XV ARGELIERS AGR GRUISSAN	4792J	AUDE
RASSEMBLEMENT BASSIN CARCASSONNAIS	7919Y	AUDE
US QUILLAN LIMOUX HVA	4859G	AUDE
R C REVELOIS	5354V	HAUTE GARONNE
AVENIR BLEU ET BLANC	4809C	HERAULT
CERET SPORTIF	5420S	PYRENEES ORIENTALES
ETOILE SPORTIVE CATALANE	6841L	PYRENEES ORIENTALES
JEUNESSE SPORTIVE ILLIBERIENNE	5421T	PYRENEES ORIENTALES
RAS CANIGO	5435H	PYRENEES ORIENTALES
RAS GRAND PERPIGNAN	5427Z	PYRENEES ORIENTALES
RAS RIVESALTES AGLY XV	7241S	PYRENEES ORIENTALES
US MILLAS	5423V	PYRENEES ORIENTALES
AVIRON CASTRAIS	5304R	TARN



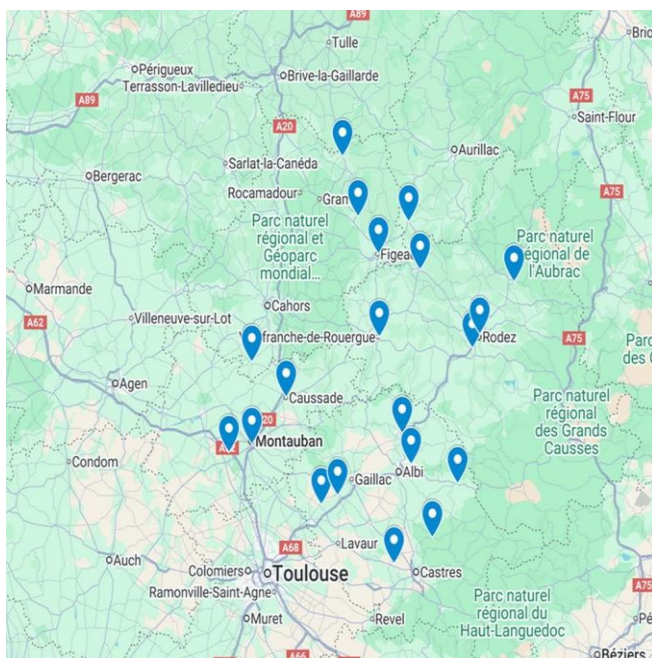
Secteur 2 U16



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
RAS RPO UST	8050K	Ariège
UA SAVERDUNOISE	5361C	Ariège
GRENADE SPORTS	5318F	HAUTE GARONNE
R C LABARTHE SUR LEZE	6261F	HAUTE GARONNE
RAS BALMA QUINT FONSEGRIVES	5688H	HAUTE GARONNE
RAS BLAGNAC SCR	5287X	HAUTE GARONNE
RAS CASTANET ST ORENS	6041S	HAUTE GARONNE
RAS COLOMIERS TOURNEFEUILLE	5868D	HAUTE GARONNE
RAS ENTENTE DES 3 VALLEES (St Sulpice)	5370M	HAUTE GARONNE
RAS GIROU TARN XV 1	6558D	HAUTE GARONNE
RAS GIROU TARN XV 2	6558D	HAUTE GARONNE
RAS LA SALVETAT / LEGUEVIN	5360B	HAUTE GARONNE
RAS NET RUGBY 1	5718R	HAUTE GARONNE
RAS NET RUGBY 2	5718R	HAUTE GARONNE
RAS SAUDRUNE CONFLUENT MURETAIN	5345K	HAUTE GARONNE
RAS VILLEFRANCHE DE LAURAGUAIS/CARAMAN	5407C	HAUTE GARONNE
SEILH AUSSONNE FENOUILLET XV	6866N	HAUTE GARONNE
TOULOUSE UC 1	5373R	HAUTE GARONNE
TOULOUSE UC 2	5373R	HAUTE GARONNE
VILLEMUR FRONTON	5409E	HAUTE GARONNE
VILLEMUR FRONTON 2	5409E	HAUTE GARONNE
GARONNA XV	8043C	Tarn-et-Garonne



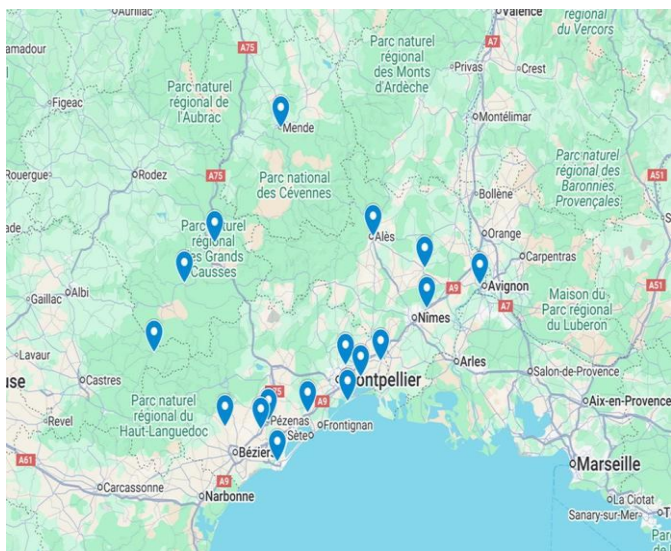
Secteur 3 U16



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
AVENIR VILLEFRANCHOIS	5408D	Aveyron
LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV	5298J	Aveyron
R C ESPALIONNAIS NORD AVEYRON	5312Z	Aveyron
RAS DECAZEVILLE VIVIEZ CAPDENAC	5310X	Aveyron
RAS RODEZ HVAR	7807G	Aveyron
STADE MAURSOIS CHATAIGNERAIE	4914S	Cantal
GS FIGEACOIS	4898Z	Lot
RAS RRNQ (Bretenoux) 1	5578N	Lot
RAS RUGBY QUERCY LOT CASTELNAU	5301M	Lot
STADE MARIVALOIS	4893U	Lot
OLYMPIQUE MONTREDONNAIS XV	6730R	TARN
RAS ALBAN ALBI	5278M	TARN
RAS GAILLAC LISLE URG	7232H	TARN
RAS TARN NORD RUGBY (Carmaux)	5297H	TARN
SOR AGOUT	5500D	TARN
ST JUERY ARTHES OL RUGBY	5367J	TARN
STADE ATH RABASTENS COUFFOULEU	5352T	TARN
RAS AVENIR OVALIE XV CAUSSADE	5306T	Tarn-et-Garonne
RAS MONTECH BRESSOL HONOR DE COS	5320H	Tarn-et-Garonne
RC MONTAUBAN	5340E	Tarn-et-Garonne



Secteur 4 U16



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
RAS LES SUDAV	4872W	Aveyron
RAS MILLAU SEVERAC	4837H	Aveyron
RAS MARGUERITTE NIMES	6750M	GARD
RAS RC UZETIEN RCBM	5915E	GARD
RC CLUB CEVENOL/RC ST QUENTINOIS	5222B	GARD
RUGBY CLUB LES ANGLES GARD RHODANIEN	5276K	GARD
R C MAUGUIO CARNON PAYS D'OR	5876M	HERAULT
RAS CLUB MEDITERRANEE 1	4850X	HERAULT
RAS CLUB MEDITERRANEE 2	4850X	HERAULT
RAS LUNEL PETITE CAMARGUE	5572G	HERAULT
RAS MURVIEL THEZAN / BEDARIEUX	6254Y	HERAULT
RAS OLYMPIQUE AGATHOIS	5760L	HERAULT
RAS PISCENOIS SALAGOU	4853A	HERAULT
RAS POUSSAN/SETE	4854B	HERAULT
RUGBY CLUB JACOU MONTPELLIER NORD	6577Z	HERAULT
SERVIAN BOUJAN RUGBY	4866P	HERAULT
RC MENDE LOZERE	5756G	LOZERE
RAS MONTAGNES LACAUNE SIDOBRE	5325N	TARN



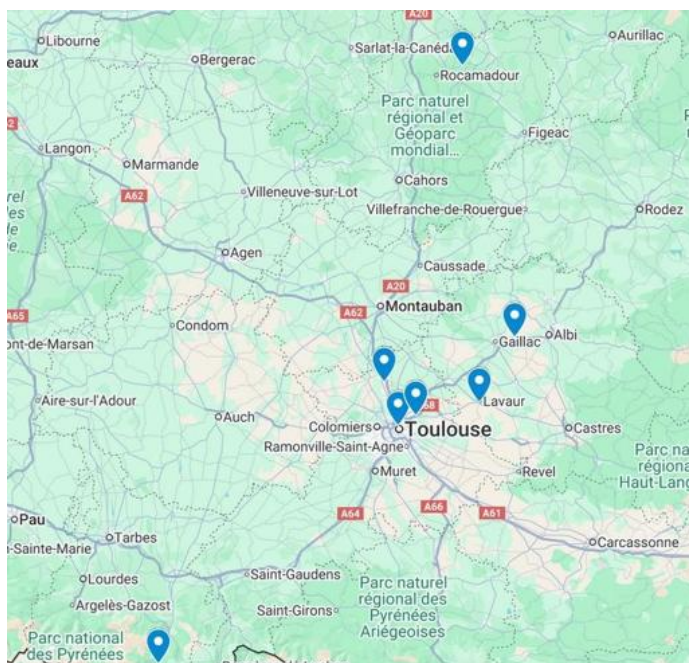
Secteur 5 U16



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
SAINT GIRONS SPORTING CLUB	5366H	Ariège
VAL XV	8056R	Ariège
A S FLEURANTINE	4146G	Gers
ENT RUGBY MIELAN MIRANDE RABASTENS	7030S	Gers
RAS COEUR DE GERS	7710F	Gers
RAS ENTENTE ARMAGNAC TENAREZE SA CONDOM	4145F	Gers
RAS L'ISLE JOURDAIN / SAVE	4150L	Gers
RAS LOMBEZ SAMATAN 1	4155S	GERS
RAS LOMBEZ SAMATAN 2	4155S	GERS
RAS NOGARO PANJAS	4165C	Gers
RAS URBR RISCLE	4171J	Gers
RAS LES PORTES DU COMMINGES _ UCF XV	5501E	HAUTE GARONNE
STADE SAINT GAUDINOIS LUCHONNAIS BOULONNAIS XV	5365G	HAUTE GARONNE
RAS ENTENTE ADOUR ECHEZ	4168F	HAUTES PYRENEES
RAS ENTENTE BAGNERES BARONNIES	4135V	HAUTES PYRENEES
RAS ENTENTE RUGBY SUD 65 1	4156T	HAUTES PYRENEES
RAS ENTENTE RUGBY SUD 65 2	4156T	HAUTES PYRENEES
RAS POUYASTRUC TRIE	5787R	HAUTES PYRENEES
RAS TOURNAY SPORTS / ESCA - RU16	4177R	HAUTES PYRENEES
RAS MONT-ROYAL PYRENEEN (MONTREJEAU)	4153P	HAUTES PYRENEES
RAS ENTENTE DES CONFLUENCES RUGBY (Castelsarrasin)	5302N	Tarn-et-Garonne
RAS MONTAUBAN USM	5340E	Tarn-et-Garonne



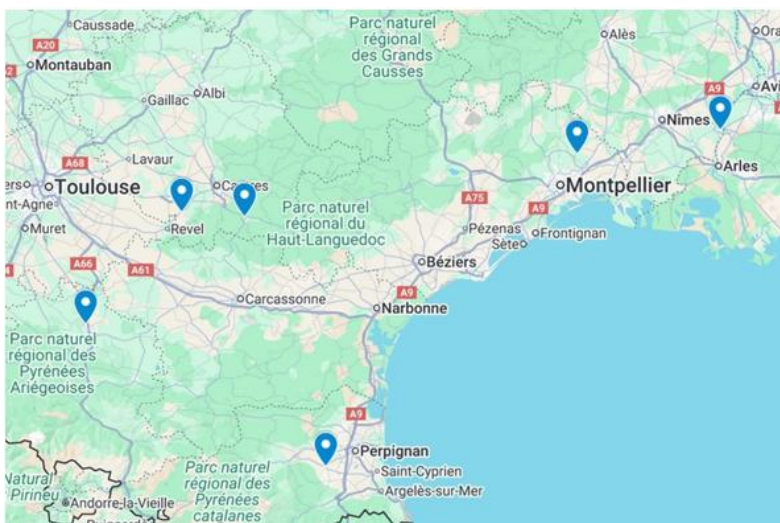
Secteur 6 - équipes U16 seules



Nom de l'équipe	Code Club FFR	Département
CLUB SAINT JORY BRUGUIERES XV	5523D	HAUTE GARONNE
RAS COEUR TOULOUSAIN	6309H	HAUTE GARONNE
TOULOUSE LALANDE AUCAMVILLE	5280P	HAUTE GARONNE
C OL ST LARY SOULAN	4173L	HAUTES PYRENEES
RAS RRNQ (Bretenoux) 2	5578N	LOT
ASV LAVAU	5329T	TARN
S C GRAULHET	5317E	TARN



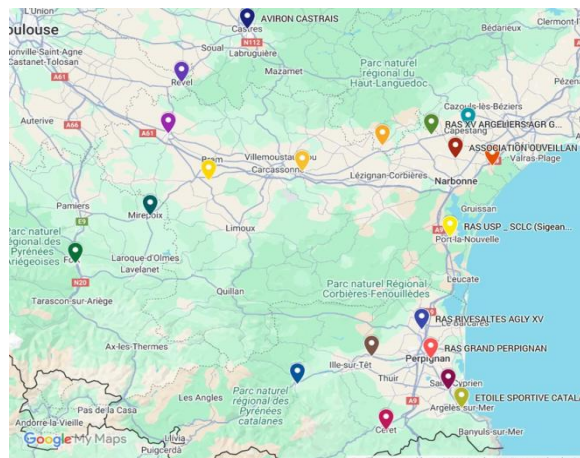
Secteur 7 – équipes U16 seules



Nom de l'équipe	Code Club FFR	Département
SPORTING CLUB APPAMEEN	5347M	Ariège
RAS Beaucaire BSG	6506X	GARD
RAS RCVH ERPSL	7400H	HERAULT
US THUIR	5443S	PYRENEES ORIENTALES
SC MAZAMET	5334Y	TARN
US VIELMUR	5514U	TARN



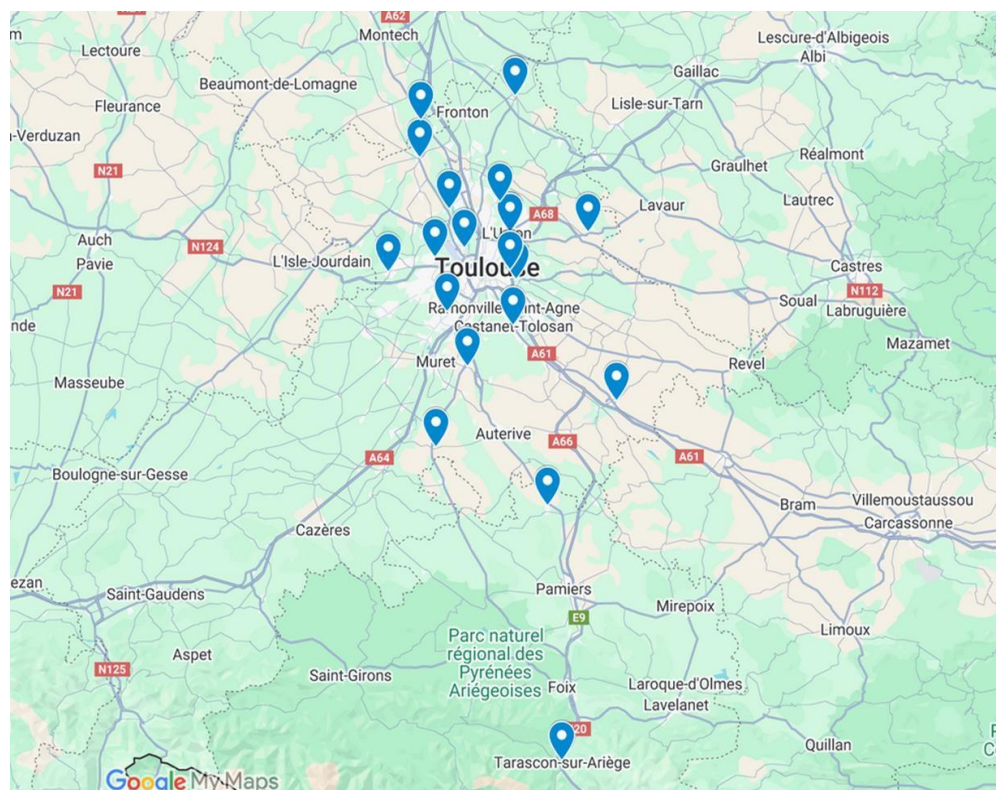
SECTEUR 1 – U19



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
R C MIRAPICIEN XV	5336A	Ariège
US FUXEENNE	5315C	Ariège
AS OLONZAC MINERVOIS	4848V	AUDE
ASSOCIATION OUEVILLAN CUXAC	4824U	AUDE
R O CASTELNAUDARY	4812F	AUDE
RAS EFSC-HERAULT (Coursan)	4823T	AUDE
SIGEAN PORT LA NOUVELLE	6695C	AUDE
RAS XV ARGELIERS AGR GRUISSAN	4792J	AUDE
RASSEMBLEMENT BASSIN CARCASSONNAIS	7919Y	AUDE
US QUILLAN LIMOUX HVA	4859G	AUDE
R C REVELOIS	5354V	HAUTE GARONNE
AVENIR BLEU ET BLANC	4809C	HERAULT
CERET SPORTIF	5420S	PYRENEES ORIENTALES
ETOILE SPORTIVE CATALANE	6841L	PYRENEES ORIENTALES
JEUNESSE SPORTIVE ILLIBERIENNE	5421T	PYRENEES ORIENTALES
JEUNESSE OLYMPIQUE PRADENNE	5435H	PYRENEES ORIENTALES
FOYER LAIQUE VERNET	5427Z	PYRENEES ORIENTALES
RAS RIVESALTES AGLY XV	7241S	PYRENEES ORIENTALES
US MILLAS	5423V	PYRENEES ORIENTALES
AVIRON CASTRAIS 1	5304R	TARN



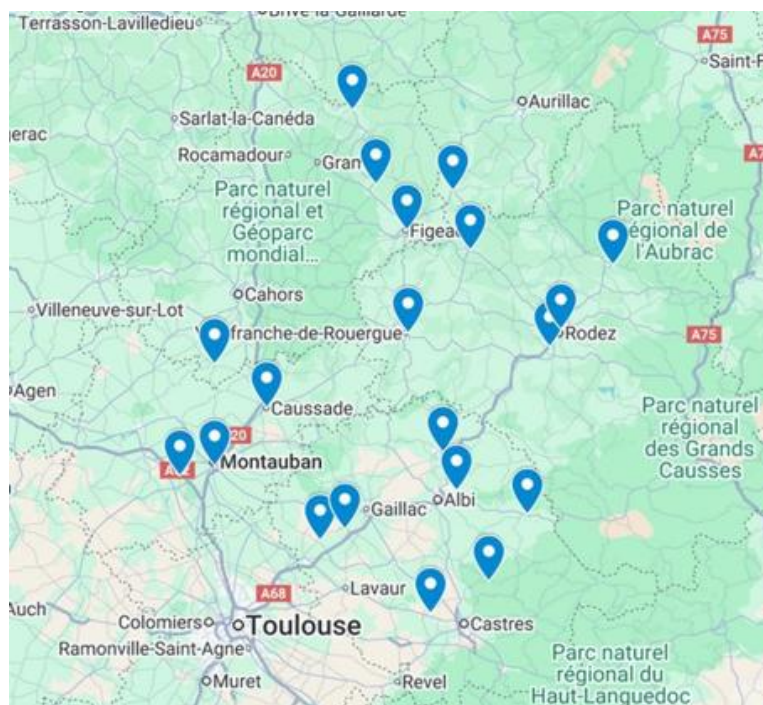
Secteur 2 – U19



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
RAS RPO / US TARASCON XV	8050K	Ariège
UA SAVERDUNOISE	5361C	Ariège
GRENADE SPORTS	5318F	HAUTE GARONNE
R C LABARTHE SUR LEZE	6261F	HAUTE GARONNE
BALMA OLYMPIQUE CLUB	5688H	HAUTE GARONNE
BLAGNAC SC	5287X	HAUTE GARONNE
RAS CASTANET ST ORENS	6041S	HAUTE GARONNE
A S TOURNEFEUILLE	5868D	HAUTE GARONNE
RAS ENTENTE DES 3 VALLEES (St Sulpice)	5370M	HAUTE GARONNE
RAS GIROU TARN XV 1	6558D	HAUTE GARONNE
RAS GIROU TARN XV 2	6558D	HAUTE GARONNE
RAS LEGUEVIN / SALVETAT	5360B	HAUTE GARONNE
RAS NET RUGBY 1	5718R	HAUTE GARONNE
RAS NET RUGBY 2	5718R	HAUTE GARONNE
RAS SAUDRUNE CONFLUENT MURETAIN	5345K	HAUTE GARONNE
RAS VILLEFRANCHE DE LAURAGUAIS	5407C	HAUTE GARONNE
SEILH AUSSONNE FENOUILLET XV	6866N	HAUTE GARONNE
TOULOUSE UC 1	5373R	HAUTE GARONNE
TOULOUSE UC 2	5373R	HAUTE GARONNE
VILLEMUR FRONTON	5409E	HAUTE GARONNE
VILLEMUR FRONTON 2	5409E	HAUTE GARONNE
GARONNA XV	8043C	Tarn-et-Garonne



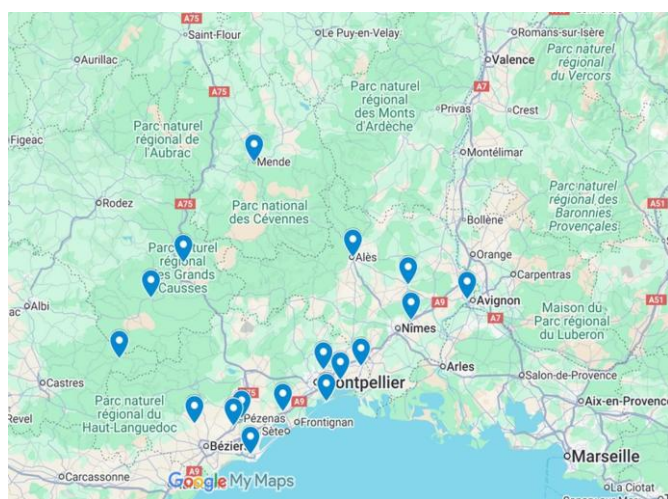
SECTEUR 3 – U19



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
AVENIR VILLEFRANCHOIS	5408D	Aveyron
LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV	5298J	Aveyron
R C ESPALIONNAIS NORD AVEYRON	5312Z	Aveyron
RAS DECAZEVILLE VIVIEZ CAPDENAC	5310X	Aveyron
RAS RODEZ HVAR	7807G	Aveyron
STADE MAURSOIS CHATAIGNERAIE	4914S	Cantal
GS FIGEACOIS	4898Z	Lot
RAS RRNQ (St Céré)	5578N	Lot
RAS RUGBY QUERCY LOT / LUZECH	5301M	Lot
STADE MARIVALOIS	4893U	Lot
OLYMPIQUE MONTREDONNAIS XV	6730R	TARN
U S CANTON D'ALBAN (5278M)	5278M	TARN
RAS GAILLAC LISLE URG	7232H	TARN
RAS USC XV / SCA (Carmaux)	5297H	TARN
SOR AGOUT	5500D	TARN
ST JUERY ARTHES OL RUGBY	5367J	TARN
STADE ATH RABASTENS COUFFOULEU	5352T	TARN
RAS AVENIR OVALIE XV CAUSSADE	5306T	Tarn-et-Garonne
RAS BRESSOLS / MONTECH	5320H	Tarn-et-Garonne
RC MONTAUBAN	5340E	Tarn-et-Garonne



SECTEUR 4 – U19



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
RAS LES SUDAV	4872W	Aveyron
S O MILLAVOIS	4837H	Aveyron
RAS MARGUERITTE NIMES	6750M	GARD
RAS RCBM / RC UZETIEN	5915E	GARD
RC CLUB CEVENOL	5222B	GARD
RUGBY CLUB LES ANGLES GARD RHODANIEN	5276K	GARD
R C MAUGUIO CARNON PAYS D'OR	5876M	HERAULT
RAS CLUB MEDITERRANEE 1	4850X	HERAULT
RAS CLUB MEDITERRANEE 2	4850X	HERAULT
RAS LUNEL PETITE CAMARGUE	5572G	HERAULT
RAS MURVIEL THEZAN / BEDARIEUX	6254Y	HERAULT
RAS ROA Académie (Agde)	5760L	HERAULT
STADE PISCENOIS	4853A	HERAULT
RAS POUSSAN/SETE	4854B	HERAULT
RUGBY CLUB JACOU MONTPELLIER NORD	6577Z	HERAULT
SERVIAN BOUJAN RUGBY	4866P	HERAULT
RC MENDE LOZERE	5756G	LOZERE
RAS MONTAGNES LACAUNE SIDOBRE	5325N	TARN



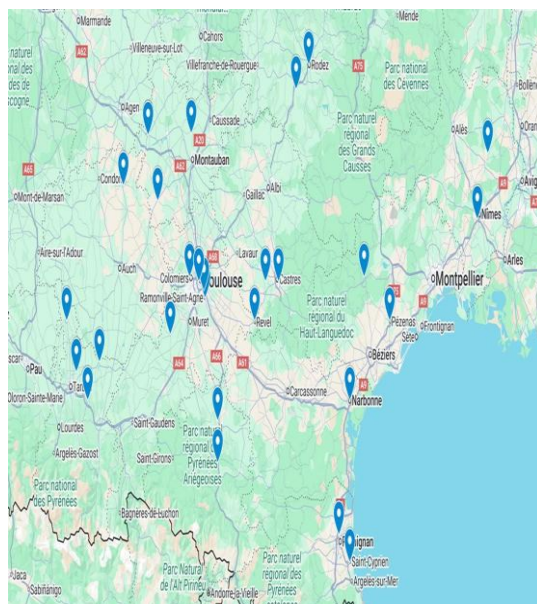
SECTEUR 5 – U19



NOM EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
SAINT GIRONS SPORTING CLUB	5366H	Ariège
VAL XV	8056R	Ariège
RAS LOMAGNE AVENIR (Mauvezin)	4146G	Gers
ENT RUGBY MIELAN MIRANDE RABASTENS	7030S	Gers
RAS COEUR DE GERS	7710F	Gers
RAS ENTENTE ARMAGNAC TENAREZE SA CONDOM	4145F	Gers
RAS L'ISLE JOURDAIN / SAVE	4150L	Gers
RAS LOMBEZ SAMATAN 1	4155S	GERS
RAS LOMBEZ SAMATAN 2	4155S	GERS
RAS NOGARO PANJAS	4165C	Gers
RAS URBR RISCLE	4171J	Gers
RAS LES PORTES DU COMMINGES _ UCF XV	5501E	HAUTE GARONNE
STADE SAINT GAUDINOIS LUCHONNAIS BOULONNAIS XV	5365G	HAUTE GARONNE
RAS ENTENTE ADOUR ECHEZ	4168F	HAUTES PYRENEES
STADE BAGNERAIS	4135V	HAUTES PYRENEES
RAS ENTENTE RUGBY SUD 65 1	4156T	HAUTES PYRENEES
RAS ENTENTE RUGBY SUD 65 2	4156T	HAUTES PYRENEES
RAS POUYASTRUC TRIE	5787R	HAUTES PYRENEES
RAS TOURNAY SPORTS / ESCA - RU19	4177R	HAUTES PYRENEES
CERCLE AMICAL LANNEMEZANAIS	4153P	HAUTES PYRENEES
RAS ENTENTE DES CONFLUENCES RUGBY (Castelsarrasin)	5302N	Tarn-et-Garonne
US MONTAUBAN 2	5340E	Tarn-et-Garonne



SECTEUR 6 – équipes U19 seules



Nom EQUIPE/RAS	CODE CLUB	Département
RAS US TARASCON XV / RPO	5371N	Ariège
US FUXEENNE 2	5315C	Ariège
RAS CORBIERES XV / RCN	7044G	AUDE
LEVEZOU SEGALA AVEYRON XV 2	5298J	Aveyron
RAS RODEZ HVAR 2	7807G	Aveyron
RC ST QUENTINOIS	6637P	GARD
Rugby Club Nimois	5257P	GARD
LECTOURE	4154R	Gers
R C REVELOIS	5354V	HAUTE GARONNE
RAMONVILLE MONTAUDRAN TOEC 1	5353U	HAUTE GARONNE
RAMONVILLE MONTAUDRAN TOEC 2	5353U	HAUTE GARONNE
TOURNEFEUILLE 2	5868D	HAUTE GARONNE
RAS Clubs Lavernose-Lacasse / Rieumes XV - CLR XV	5356X	HAUTE GARONNE
Toulouse ElectroGAZ 1	5388G	HAUTE GARONNE
Toulouse ElectroGAZ 2	5388G	HAUTE GARONNE
RAS ENTENTE ADOUR ECHEZ (2)	4168F	HAUTES PYRENEES
RAS TOURNAY SPORTS / ESCA - RU19 2	4177R	HAUTES PYRENEES
STADE O MAUBOURGUETOIS RUGBY	4159W	HAUTES PYRENEES
TRIE POUYASTRUC	5787R	HAUTES PYRENEES
STADE PISCENOIS	4853A	HERAULT
LES RIVES D ORB	4814H	HERAULT
entente de la Têt	5430C	PYRENEES ORIENTALES
SALANQUE COTE RADIEUSE XV	6906G	PYRENEES ORIENTALES
AVIRON CASTRAIS 2	5304R	TARN
RAS SOR AGOUT / PUYLAURENS (Saix)	5500D	TARN
L Avenir VALENCIEN 1	5400V	TARN ET GARONNE
L Avenir VALENCIEN 2	5400V	TARN ET GARONNE
S C L'HONOR DE COS	5320H	TARN ET GARONNE
ST BEAUMONTOIS LOMAGNE RUGBY	5285V	TARN ET GARONNE